

Conseil général
des ponts et chaussées

**Décision du 18 mai 2001 portant nomination
au conseil général des ponts et chaussées**

NOR : *EQUV0110109S*

Le vice-président du conseil général des ponts et chaussées, chef de l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement,

Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au conseil général des ponts et chaussées et à l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 janvier 1987 relatif au fonctionnement du conseil général des ponts et chaussées ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 1995 relatif à l'organisation des sections du conseil général des ponts et chaussées ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 avril 2001 portant nomination de Mme Claret de Fleurieu (Agnès), inspectrice générale de l'équipement, en qualité de présidente de section au conseil général des ponts et chaussées, avec effet au 2 avril 2001,

Décide :

A compter du 2 avril 2001, Mme Claret de Fleurieu (Agnès), inspectrice générale de l'équipement, est nommée présidente de la 2^e section (affaires juridiques et sociales) du conseil général des ponts et chaussées.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président du conseil
général*

des ponts et chaussées,

G. Mercadal